VILLE DE WASSELONNE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 19 OCTOBRE 2026

sous la présidence de Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire

***Nombre de membres élus :** 29**, en exercice :** 29**, présents :** 25*

Membres présents :
M./Mme, ESCHLIMANN Michèle, HARTMANN Jean-Philippe, FENDRICH Serge, WALTER Céline, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, GERARD Alain, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, WOEHREL Stéphane, PRETAT Stéphanie, ACKER Florence, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, PELISSIER François, STOFFEL Véronique, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :
Mme COMMENNE Marie-Angèle à Mme HEITZ Emmanuelle
Mme KRIEGER Caroline à M. KRIEGER Marius
M. SCHNITZLER Philippe à Mme LECOINTE Marie-Noëlle

Membres excusés :
Mme PETER Nathalie

N° 123/2026 INFORMATION AU TITRE DES VIREMENTS DE CREDITS

Le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville, adopté par délibération n° 53/2026 du Conseil Municipal du 27 avril 2026, prévoit dans son article 1.2 un dispositif de fongibilité des crédits :
« **Le conseil municipal autorise le Maire ou son (ses) délégataire(s) à réaliser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre**, au sein des sections d'investissement et de fonctionnement, à l'exception des dépenses de personnel, et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.
(...)
Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui sera transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun, puis notifiée au comptable.
Le Maire de la commune de Wasselonne informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance. »

L'Assemblée est ainsi informée des virements de crédits suivants :

Arrêté de virement de crédits n° 3/2026 du 02/10/2026

Opération 000759-21318-321 – Salle multiactivités	- 20 000 €
Opération 000675-21351-211 ET 212 – Mobilier, matériel informatique écoles	+ 20 000 €

Accusé de réception en préfecture
067-216705202-20261019-123-2026-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site Internet de la commune le .22.octobre 2026

LE MAIRE

Michèle ESCHLIMANN